



Délibération n° 2019-037
Comité syndical du 17 décembre 2019

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES USAGERS DE LA PLAISANCE AU CONSEIL
D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION DES PORTS DE PLAISANCE**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 17 décembre 2019 à 14h30, dans les locaux du Lycée professionnel maritime du Guilvinec

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 10
 - Nombre de délégués titulaires excusés représentés par leur suppléant : 2
 - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3
 - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 3
- Représentant 17 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 8 décembre 2017, le Comité Syndical a procédé à la désignation des membres du Conseil d'exploitation de la Régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille.

Les articles 5 et 6 des statuts de la Régie, prévoient que les deux représentants des usagers de la plaisance relevant du périmètre d'intervention de la Régie et leurs suppléants siégeant au Conseil d'exploitation sont désignés pour une durée limitée à deux années.

Il convient donc de procéder au renouvellement de ces représentants.

En conséquence,

Vu les statuts de de la Régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille, notamment ses articles 5 et 6 ;

Monsieur le Président propose de désigner, en qualité de membre du Conseil d'exploitation de la Régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille, les représentants des usagers de la plaisance titulaires et suppléants suivants :

| Titulaires | Suppléants |
|--|---------------------|
| - Jacques LE GALL | - Christian GADONNA |
| - Proposé lors d'un prochain Comité syndical | - Gérard BALETAUD |

0705 030 05

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le
ID : 029-200076669-20191217-2019_037-DE

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical**

**DESIGNE LES REPRESENTANTS DES USAGERS DE LA PLAISANCE EN QUALITE DE MEMBRES DU
CONSEIL D'EXPLOITATION :**

| Titulaires | Suppléants |
|---|---------------------|
| - Jacques LE GALL | - Christian GADONNA |
| - A désigner lors d'un prochain Comité syndical | - Gérard BALETAUD |

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille**


/_____
Michaël Quernez